



EPSM DES FLANDRES

Établissement Public
de Santé Mentale des Flandres

Livret d' Accueil du Résidant de la Résidence Reuze Lied



740 route de Locre
59270 BAILLEUL
Tél : 03 28 43 47 53

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
NOS VALEURS	3
2. MODALITES D'ACCUEIL	4
3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET JURIDIQUE	5
4. LES LIEUX DE VIE	5
5. LES ESPACES D'ACTIVITES	6
6. LES INTERVENANTS	6
7. QUELQUES DONNEES RELATIVES AU SEJOUR	7
LA CHAMBRE	7
LES VISITES	7
LES SORTIES	8
LE CONSEIL DE VIE SOCIALES	8
LA PERSONNE QUALIFIEES	8
COMMISSION DES RELATION AVEC LES USAGERS DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE (CRUQPC)	9
EVALUATION	9
FACTURATION	9
8. ANNEXES	10
9. LE PLAN D'ACCES	10

I - INTRODUCTION

La résidence "Reuze Lied" est un établissement médico-social qui dépend de l'EPSM des Flandres. Il fait partie du pôle des Monts de Flandres et regroupe une Maison d'Accueil Spécialisée et un Foyer d'Accueil Médicalisé destinés à accueillir des personnes ayant une orientation M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Ces 2 structures ont vocation à recevoir des adultes porteurs d'un handicap intellectuel, moteur et/ou somatique grave, qui sont incapables de se suffire à eux-mêmes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et qui nécessitent un accompagnement, une surveillance médicale et des soins constants.

Nos valeurs

La Résidence s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé par les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005. (plus récemment par la loi dite « HPST » du 21.07.2009). Elle est partie intégrante du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. Elle évolue au fur et à mesure de la mise en application des arrêtés découlant des lois précitées.

Ses valeurs sont centrées sur le respect des droits de la personne handicapée et sur la mise en œuvre de prises en charges individualisées propices à apporter aux résidents un niveau de qualité de vie optimal.

Ses objectifs principaux sont :

- Mener pour chaque résident une démarche évaluative (son histoire, ses potentiels, ses désirs, ses difficultés) et d'en déduire un projet individuel qui fixe les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre, la planification des actions et l'évaluation régulière, dans une démarche pluridisciplinaire en y associant si possible, le résident et ses proches.
- Mettre en place des activités et occupations quotidiennes ou événementielles propices à maintenir ou renforcer l'autonomie du résident et à lui conférer un sentiment de reconnaissance et d'utilité sociale, dans le respect et la limite de ses possibilités.
- Tenir compte de l'évolution du résident en lui proposant un dispositif d'accompagnement et de soins personnalisés, inséré dans un dispositif global évolutif qui se soucie notamment du vieillissement et de la prévention de la maltraitance.

- Construire et mettre en œuvre un projet d'établissement basé sur le cadre réglementaire, les besoins locaux et le respect des valeurs et objectifs précités.

Le Directeur et son équipe impulse une démarche qualité basée sur des évaluations internes et externes régulières conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et familiale (CASF)

2 - MODALITES D'ACCUEIL

Sous réserve d'une orientation M.D.P.H (MAS ou FAM), est organisée une visite de pré admission (V.P.A.). Cette rencontre entre le résident, sa famille ou son responsable légal et l'équipe (Le médecin psychiatre, le psychologue, un cadre, un éducateur et un Aide médicopsychologique ou un aide soignant) permet de prononcer l'admissibilité du postulant.

Une période d'essai de 3 semaines renouvelable est proposée dans un premier temps. Si cette période d'essai s'avère positive, l'admission définitive est prononcée.

Un contrat de séjour, passé entre le résident, sa famille ou son représentant légal et la Direction officialise l'admission définitive.

Le séjour peut prendre fin :

- A l'initiative du résident ou du responsable légal
- A l'initiative de la Résidence qui interpelle la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui décidera de la suite à donner (article L241-6 du CASF)
- Par départ vers une EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) à partir des 60 ans du résident si son autonomie le permet. Cette décision est prise en accord avec le résident, sa famille ou son responsable légal et la Résidence. La sortie définitive n'est prononcée qu'à l'issue d'une période probatoire de 3 semaines, dans la nouvelle structure.

3 - LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET JURIDIQUE

La résidence « Reuze Lied », située 740 route de Locre à Bailleul (59270), dépend de l'EPSM des Flandres (Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres) qui a pour Président du Conseil de surveillance, Monsieur le Docteur Michel VANDEVOORDE.

Son fonctionnement est toutefois différent de son établissement de rattachement. En tant que structure médico-sociale, elle est ouverte directement sur la ville et se présente sur un seul niveau.

Le Directeur de l'Etablissement est le Directeur Général de l'E.P.S.M des Flandres, Monsieur Joseph HALOS et par délégation Monsieur Janick DEPRINCE, Coordonnateur Général des soins à L'E.P.S.M des Flandres.

Madame le Docteur Florence BIEDER assure la responsabilité du Pôle des Monts des Flandres auquel est rattaché la Résidence

Monsieur Jean-Luc GHESQUIERE, Cadre supérieur de santé assistant le responsable de pôle assure la responsabilité de la gestion et de l'organisation au quotidien.

4 - LES LIEUX DE VIE

La Résidence est divisée en 4 lieux de vie, eux-mêmes divisés en maisonnettes (9 au total). Cette configuration permet d'optimiser une dynamique de projet tout en conférant un caractère familial à l'ensemble.

- La Maison d'Accueil Spécialisée comprend 3 lieux de vie qui regroupent chacune 2 maisonnettes,
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé, 1 lieu de vie pour 2 maisonnettes.

Chaque maisonnette est organisée telle un « chez soi » avec :

- La salle à manger et sa kitchenette donnant sur un patio,
- Un salon qui se prête aux activités de détente (jeux de société, dessin, peinture, lecture, télévision...),
- Des chambres individuelles, espace privatif du résident, équipées ou non d'un cabinet de toilettes.
- Une salle de bains adaptée aux handicaps (équipement médicalisé)

Toutes ces maisonnettes communiquent entre elles par de larges allées, baignées de lumière naturelle provenant des baies vitrées et des patios.

5 - LES ESPACES D'ACTIVITES

Dans ce cadre de vie, prennent place au centre des 2 structures, divers espaces d'activités, de rencontre, de soins tels que :

- Un espace :
 - de balnéothérapie, espace ludique et thérapeutique
 - de « Snoezelen », favorisant le développement de la perception sensorielle par la musique, le jeu de lumières, les vibrations et les sensations tactiles et olfactives,
 - de psychomotricité visant à favoriser les fonctions motrices et mentales,
 - d'ergothérapie proposant de maintenir, de récupérer ou d'acquérir une autonomie individuelle, sociale ou professionnelle,
 - d'écoute musicale, support à l'expression du vécu et des conflits ne sollicitant pas directement le langage,
 - de jeux favorisant la rencontre entre les résidents des 2 structures autour d'activités ludiques.
- Des lieux d'accueil pour rencontrer les différents intervenants au service des résidents, les familles ou les proches.
- Des locaux administratifs

6 - LES INTERVENANTS

L'équipe pluridisciplinaire travaille en étroite collaboration avec les familles ou leur représentant légal.

Elle se compose de :

- un cadre supérieur de santé, responsable de la résidence,
- un cadre de santé
- deux secrétaires, chargées de l'accueil et des démarches administratives,
- une assistante sociale établissant les liaisons administratives avec les organismes sociaux. Elle a également un rôle d'écoute et d'aide à la famille,
- un médecin psychiatre vacataire (intervention le mercredi)
- un médecin généraliste assurant la surveillance médicale des résidents.
- un psychologue
- des infirmier(e)s, des aides soignant(e)s, des aides médicopsychologiques chargé(e)s de la prise en charge des résidents 24h/24,

- des éducateurs référents du projet de vie des structures et garants du projet individuel du résident,
- un animateur
- une psychomotricienne, une ergothérapeute
- un kinésithérapeute en vacation, 5 jours / 7

Des vacances ponctuelles d'autres professionnels peuvent être mises en œuvre selon les besoins (ex : en orthophonie)

Une entreprise extérieure assure l'hygiène des locaux et participe au service hôtelier.

7 - QUELQUES DONNEES RELATIVES AU SEJOUR

La chambre

Le résident bénéficie d'une chambre individuelle, équipée d'un lavabo ou d'un cabinet de toilette. Chaque maisonnette dispose d'une salle de bain toute équipée (douche, baignoire médicalisée à hauteur variable).

Le résident a la possibilité de décorer sa chambre avec des objets personnels.

Les téléviseurs et autres appareils électriques sont autorisés après contrôle par le service de sécurité de l'EPSM des Flandres. Le cas échéant, la contribution à l'audiovisuel public (ex : redevance) est à la charge du résident, hors cas d'exonération prévus par le code général des impôts (article 1414).

Les visites

Les résidents reçoivent de 11h à 12h le matin et de 14h à 18h30 l'après-midi - 7 jours sur 7, soit dans leur chambre, soit dans la salle des familles située au centre de la structure.

Il est également possible d'emmener le résident à l'extérieur ou pour un déjeuner au restaurant, une journée, un week-end, un séjour sauf avis contraire motivé de l'équipe de la Résidence.

Le résident peut téléphoner en se faisant assister si besoin par le personnel en poste. Le résident peut également être appelé dans sa maisonnette.

Un point départ-arrivée de courrier est situé à l'accueil. L'affranchissement est à la charge de l'expéditeur.

Les sorties

La Résidence « Reuze Lied » est lieu de vie ouvert sur la ville.

Des sorties accompagnées et des séjours de courte durée (4 à 5 jours) sont organisés régulièrement par les équipes.

Le conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale de la Résidence « Reuze Lied » est une commission de concertation sur la vie de l'institution.

Il donne son avis et fait des propositions sur toute question portant sur le fonctionnement des structures - MAS/FAM - (notamment l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'amélioration des locaux...).

Il est composé de représentants :

- Des usagers élus par le conseil
- Des familles élues par leurs pairs
- Des personnels élus par leurs pairs
- De l'organisme gestionnaire.
- De l'encadrement de la Résidence (Directeur et responsable)

Il se réunit au minimum trois fois par an.

La personne qualifiée (Article L311-5 du CASF)

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil général. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

La liste des personnes qualifiées est affichée à l'entrée de la Résidence et inscrite dans le contrat de séjour.

Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)

La résidence Reuze Lied est représentée au sein de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge de l'E.P.S.M. des Flandres.

Cette Commission, qui se réunit à chaque trimestre, a pour vocation de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes et de leurs familles.

Evaluation

Conformément aux dispositions légales, la résidence « Reuze Lied » met en place une démarche d'évaluation interne et externe périodique dans le cadre d'un programme d'amélioration continue de la qualité.

Facturation

En MAS, le prix de journée est (pour l'année 2010, à titre indicatif) de 152,86 €* par jour. Il est entièrement pris en charge par la sécurité sociale. Le forfait journalier de 18 €* reste à la charge du résident et lui sera facturé mensuellement (sauf prise en charge par une mutuelle ou bénéficiaire de la CMU-C).

Un minimum à vivre équivalent à 30% de ses ressources est obligatoirement laissé au résident (sous conditions de déclaration annuelle de ces dites ressources).

En FAM, un forfait soins de 79,16 €* par jour est pris en charge par la sécurité sociale. Le forfait hébergement de 96,20 €* par jour normalement à la charge du résident est majoritairement pris en charge par le Conseil Général au titre de l'Aide Sociale (sous conditions de ressources).

L'allocation logement peut également être demandée auprès de la CAF.

Ces tarifs sont révisés annuellement, les derniers en vigueur sont fournis en annexe.

L'assistante sociale de la Résidence est à votre disposition pour répondre à vos interrogations dans ce domaine.

8 - Autres Renseignements

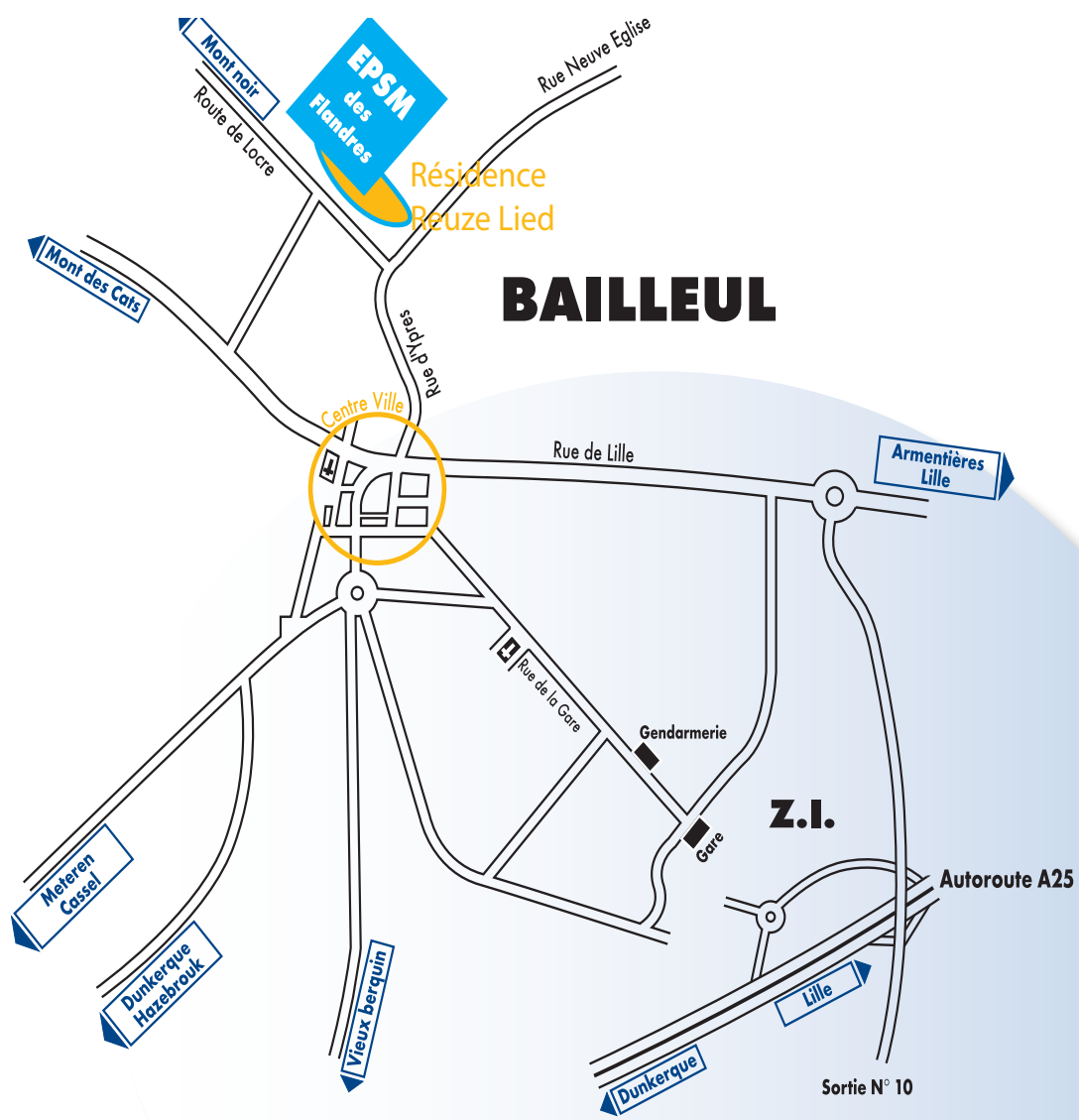
Sont fournis sur demande les documents suivants :

- Règlement intérieur
- Contrat de séjour
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Charte de bienveillance
- Liste des personnes qualifiées
- Dernière tarification applicable.
- Organigramme et Personnes Ressources

9 - LE PLAN D'ACCES

La résidence « Reuze Lied » est située à 500m environ du Centre ville de Bailleul, direction le Mont Noir et face à la Rue Jean Moulin.

Bailleul est accessible par l'autoroute A25 en provenance de Lille ou Dunkerque (Sortie n°10). Une gare ferroviaire dessert la ville, elle est toutefois située à une demi-heure de marche de la Résidence (pas de réseau de transports en communs urbains).



BAILLEUL

Centre Ville

Z.I.

Sortie N° 10

